



Classifications : la reconnaissance de nos qualifications en danger

Depuis septembre dernier, une négociation s'est ouverte au niveau de notre branche professionnelle. Elle vise à revoir tous les droits conventionnels.

Les grilles de classifications sont l'un des premiers sujets discutés, car elles constituent l'ossature du champ conventionnel.

L'UIMM veut :

- Un monde du travail flexible
- Des salariés mis en concurrence,
- La généralisation du Lean

Ce projet est inacceptable !

L'UIMM ne veut plus classer le salarié suivant ses qualifications mais seulement selon le poste de travail, la fonction occupée ou l'emploi.

Au final, tous les postes seraient classés et les salariés se verraient attribuer le coefficient et donc le salaire en référence au poste occupé...C'est la négation des diplômes et de l'expérience professionnelle.

La CGT a d'autres ambitions pour les salariés !

Le projet CGT est en opposition radicale avec celui de l'UIMM. Nous nous appuyons sur l'existant tout en l'améliorant.

Trois éléments fondamentaux :

- ♦ Le diplôme sert de repère comme point d'entrée dans le système,
- ♦ Le salaire est le paiement de la qualification, le SMIC est la référence comme salaire minimum correspondant au salarié sans diplôme ou qualification reconnue.
- ♦ Le salarié doit changer de coefficient et de salaire tous les 4 ans au moins

L'UIMM a donné une fin de non-recevoir totale aux propositions de la CGT sur les classifications et a même confirmé son offensive de suppression de la prime d'ancienneté dans les négociations territoriales. Face à l'attitude des patrons de la métallurgie, lors de la dernière réunion de négociation, la délégation CGT a décidé de quitter la séance.

L'intervention indispensable des salariés

La CGT Métallurgie est pleinement investie pour améliorer les droits existants et en imposer de nouveaux !

La CGT métallurgie appelle les salariés de la branche à agir lors de la semaine du 27 février au 3 mars dans les entreprises sous toutes formes et à se rassembler devant les chambres patronales départementales pour exprimer leurs revendications en matière de classifications et de salaires.



Bulletin d'adhésion

Je souhaite

- prendre contact
- me syndiquer

Nom

Prénom

Adresse

.....

Tél.

Entreprise

email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr

Retrouvez les propositions CGT
sur le site ftm-cgt.fr

